

**Treasury Board
Secretariat**

Office of the President
Room 4320, Whitney Block
99 Wellesley Street West
Toronto ON M7A 1W3
Tel.: 416-327-2333

Secrétariat du Conseil du Trésor

Bureau du président
Édifice Whitney, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3
Tél. : 416 327-2333



Le 29 septembre 2022

Madame Geri Markvoort
Présidente
Commission du Régime de retraite de l'Ontario
2200 – 200, rue King ouest
Toronto (Ontario) M5H 3X6

Madame Markvoort,

Alors que vous commencez à planifier pour 2023 en tant que présidente de la Commission du Régime de retraite de l'Ontario (CRRO), j'ai le plaisir de vous écrire pour vous présenter mes attentes à l'égard de la CRRO pour l'exercice à venir, conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations.

Les organismes régis par des conseils d'administration de l'Ontario sont des partenaires essentiels pour assurer la fourniture de services d'excellente qualité aux Ontariennes et aux Ontariens. Le travail que vous et vos collègues du conseil d'administration entreprenez pour établir les buts, les objectifs et l'orientation stratégique permet à la CRRO d'administrer le Régime de retraite des fonctionnaires et de gérer la Caisse de retraite des fonctionnaires (la Caisse) conformément à la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et à la *Loi sur les régimes de retraite*.

Pour 2023, j'attends de la CRRO qu'elle continue de se concentrer sur la fourniture d'un service à la clientèle de qualité supérieure ainsi que sur la surveillance et la protection efficaces des pensions de ses membres, anciens membres et bénéficiaires, y compris en poursuivant l'étude et la mise en œuvre des services numériques et en mettant l'accent de façon stratégique sur la sécurité et la solidité financières du Régime de retraite des fonctionnaires.

La CRRO devrait assurer une surveillance efficace des risques opérationnels, stratégiques et financiers qui se présentent pour s'assurer d'atteindre ses objectifs opérationnels. Il lui faudra pour cela entre autres réagir efficacement pour gérer et atténuer toute répercussion persistante de la pandémie de COVID-19, poursuivre ses efforts de rétablissement relativement au Régime de retraite des fonctionnaires et à ses membres et offrir un environnement de travail sécuritaire au personnel de la CRRO. Le maintien de la surveillance continue de la Société ontarienne de gestion des placements en ce qui concerne son rôle dans la gestion des actifs dont la CRRO est responsable est également inclus.

La CRRO doit également maintenir un système efficace de contrôles internes et de conformité aux exigences applicables pour promouvoir la transparence et la responsabilité. Elle doit pour cela entre autres exercer une surveillance efficace de la gestion et des contrôles des dépenses de la CRRO pour assurer l'efficacité et la durabilité et pour s'adapter aux objectifs budgétaires fixés par le gouvernement à cette fin.

Enfin, la CRRO doit continuer à favoriser la viabilité et l'abordabilité des régimes de retraite du secteur public. Elle doit pour cela entre autres travailler avec ses partenaires dans le but de minimiser les frais administratifs pour les titulaires de pension du secteur public et d'améliorer les gains d'efficacité.

Sept priorités pangouvernementales s'appliquent à tous les organismes. Elles sont décrites en annexe. Ces mesures nous permettront de continuer de veiller à ce que la CRRO s'acquitte de son mandat consistant à administrer le Régime de retraite des fonctionnaires et à gérer la Caisse de retraite des fonctionnaires.

Je vous remercie, vous ainsi que les autres membres de la Commission, de votre soutien continu et de vos précieuses contributions. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec Marc Rondeau, sous-ministre associé, Centre pour les relations de travail et la rémunération dans le secteur public, Secrétariat du Conseil du Trésor, au 416 669-9431 ou à l'adresse Marc.Rondeau@ontario.ca.

Veillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.



Prabmeet Singh Sarkaria
Président du Conseil du Trésor

Cc : Mark Fuller, président-directeur général, Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Deborah Richardson, sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor
Secrétaire du Conseil du Trésor et secrétaire du Conseil de gestion du gouvernement

Marc Rondeau, sous-ministre associé, Centre pour les relations de travail et la rémunération dans le secteur public, Secrétariat du Conseil du Trésor

Kirstin Rydahl, sous-ministre adjointe, Division de la surveillance et de la rémunération totale pour le secteur parapublic, Secrétariat du Conseil du Trésor

Annexe – Priorités du gouvernement pour 2022-2023 :

1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

- Déterminer et rechercher les possibilités de générer des revenus au moyen de partenariats, s'il y a lieu.
- Déterminer les gains d'efficacité et les économies à réaliser grâce à des pratiques innovantes et/ou à l'amélioration de la durabilité du programme.
- Fonctionner dans les limites des allocations financières de votre organisme.
- Se conformer aux directives applicables concernant la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'harmonisation des contrats pour les approvisionnements prévus et en attente, les pratiques comptables et les mesures provisoires relatives aux biens immobiliers pour les locaux à bureaux de l'organisme.
- Tirer parti des résultats de référence pour les stratégies et les directives concernant la rémunération et les atteindre.

2. Transparence et responsabilité

- Respecter les directives et politiques gouvernementales applicables et assurer la transparence et la responsabilité dans la production des rapports.
- Respecter les normes et pratiques comptables et répondre aux constatations d'audit, le cas échéant.
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience appropriées qui sont nécessaires pour aider le conseil d'administration à jouer son rôle dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme.

3. Gestion des risques

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour la détermination, l'évaluation et l'atténuation des risques de l'organisme, y compris les répercussions de la COVID-19 et tout risque d'urgence futur.

4. Gestion des effectifs

- Optimiser votre capacité organisationnelle afin d'assurer la meilleure prestation de services publics possible, y compris en réaffectant des ressources à des secteurs prioritaires, le cas échéant.
- Soutenir la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités en déterminant les possibilités de déménager des organismes nouveaux ou existants dans des communautés à coût moindre.

5. Diversité et inclusion

- Élaborer et encourager des initiatives de diversité et d'inclusion en promouvant la création d'un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Adopter un processus de consultations sur l'inclusion pour s'assurer que tous les points de vue puissent s'exprimer afin d'éclairer les politiques et la prise de décision.

6. Collecte des données

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décision, l'échange de renseignements et la production de rapports, pour éclairer la production de rapports fondée sur les résultats et améliorer la prestation de services.
- Accroître le partage de données avec ApprovisiOntario, s'il y a lieu, concernant les dépenses pour les achats et leur planification, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs pour appuyer la prise de décision fondée sur les données.

7. Prestation numérique et service à la clientèle

- Étudier et mettre en œuvre la numérisation pour la prestation de services en ligne afin d'assurer le respect des normes de service à la clientèle.
- Utiliser différentes approches ou outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations, y compris en appliquant des méthodes de prestation qui ont évolué depuis la pandémie de COVID-19.